

**ACTION N° 31**

**Favoriser l'émergence de projets d'énergies renouvelables citoyens**

**CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION**

En favorisant l'émergence de projet d'énergies renouvelables citoyens, les objectifs sont notamment de :

- Contribuer à organiser des circuits courts de l'énergie dont on peut garantir que les recettes financières profitent au territoire (pour 1 € investi 2,5 € profitent au tissu économique local (selon étude d'énergie partagée),
- Faciliter l'appropriation de ces projets par les habitants du territoire en les rendant acteur de la transition énergétique.

Un lien sera fait avec le schéma directeur des ENR (voir fiche action précédente)

Actuellement un projet de 100 kWc, situé à Cavailon, mis en place par l'entreprise coopérative LUCISOL Energie citoyenne est en attente de raccordement.

L'objectif est de susciter d'autres projets de ce type sur le territoire. Pour cela, il est possible de s'appuyer sur l'association Energie partagée qui est missionnée par la Région SUD pour aider à la constitution de collectifs citoyens et le montage de leur projet.

Les collectivités (communes et EPCI) peuvent s'impliquer dans les projets photovoltaïques citoyens en tant que facilitateurs, investisseurs ou porteurs de projet, aux différents stades du projet : émergence, mise à disposition de toitures, développement, construction, exploitation.  
[https://reseaux.photovoltaique.info/media/filer\\_public/48/12/48120bd9-08e9-4595-a899-3cbccbe9bc46/support\\_collectivite\\_projet\\_pv\\_citoyen.pdf](https://reseaux.photovoltaique.info/media/filer_public/48/12/48120bd9-08e9-4595-a899-3cbccbe9bc46/support_collectivite_projet_pv_citoyen.pdf).

Les principales étapes de l'action auxquelles les collectivités peuvent contribuer sont les suivantes :

- Emergence : impulsion et animation d'un ou plusieurs groupes de citoyens, lancement appel à projets
- Développement : Elargissement du groupe initial et mise en place d'une structure de projet adapté à une gouvernance citoyenne, aides techniques et financières, soutien politique et communication locale, avances remboursables, ...
- Construction : prise de participation dans la société de projet, ...

Cette action est liée à l'action 20 via l'identification du potentiel dérisqué dont une partie pourrait faire l'objet de projets citoyens et via l'appui apporté par le SEV auprès des communes dans leurs projets d'électricité renouvelable.

<b>Pilote</b>	<b>OPERATEUR(S) PRINCIPAL</b>	
CCPSMV/CALMV Communes	SEV dans le cadre de son appui aux communes Energie partagée (mission régionale)	
<b>CIBLES/BENEFICIAIRES</b>	<b>PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)</b>	
Citoyens	Région SUD, relais associatifs, LUCISOL	
<b>CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES</b>	<b>CCPSMV</b>	Action T19 du PAED
	<b>CALMV</b>	<b>CRTE</b> Objectif stratégique 2 Accélérer la sobriété énergétique 2.3 éduquer, informer et promouvoir la sobriété énergétique

REFERENTS CCPSMV			
<b>Techniciens :</b> Jean-Christophe VIELLE et Yan GLOAGUEN		<b>Elu(s) :</b> Angélique RIVOIRE et Etienne KLEIN	
NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT
REFERENTS CALMV			
<b>Techniciens :</b> Laurence CHABAUD-GEVA		<b>Elu(s) :</b> Sylvie GREGOIRE	

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement	Appui Energie partagée et SEV
	Investissement	Selon les projets
	Recette/Financements	<p><b>Région SUD :</b> Aides à l'investissement pour (voir cadre d'intervention) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Projets photovoltaïques 10 à 100 kWc en injection totale sur le réseau et incluant une composante de maîtrise de l'énergie</li> <li>Projets photovoltaïques en autoconsommation (&gt;10kWc) : dispositif SMART PV</li> <li>Projets solaires thermiques collectifs</li> </ul> <p><b>Banque des Territoires :</b> Soutien pour les projets supérieurs à 100 kW via une prise de participation en fonds propres dans la société de portage de projet.</p>

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
<b>2022</b>	- Organisation d'une réunion par le SCot à destination des communes pour présenter la démarche et le rôle qu'elles peuvent tenir et les relais sur lesquels elles peuvent s'appuyer (SEV et Energie partagée) - Identification des collectivités intéressés - Organisation des appels à projet dans les communes
<b>2023</b>	- Etude de faisabilité des projets identifiés
<b>2024</b>	- Réalisation de projets
<b>2025</b>	-
<b>2026</b>	-
<b>2027</b>	-

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)		
		TERTIAIRE INDUSTRIE AGRICULTURE RESIDENTIEL		
NIVEAUX D'IMPACTS		FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération				
Réduction des consommations d'énergie				
Réduction des émissions de gaz à effet de serre				
Réduction des polluants atmosphériques				
Emplois créés				

Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS/INDICATEURS
Nombre de collectifs citoyens	A renseigner à posteriori
GWh/an d'énergie renouvelable thermique produite	A renseigner à posteriori

<b>COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE</b>	-
--	---

<b>CONSULTATION HABITANTS</b>	-
-------------------------------	---